

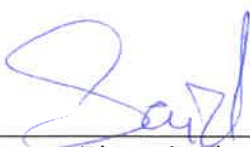


AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 13 août 2019, à 19h30, au centre communautaire de Quyon située au 2, chemin du Ferry, Quyon, Québec, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 1920 chemin de la Montagne, et désigné sous le lot 2 683 817.

La dérogation vise à permettre l'installation d'un chenil à 160 mètres d'une résidence alors que la norme prescrite dans le règlement est de 500 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.13.10 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 12^{ième} jour de juillet 2019.



Pierre Said
Directeur général